

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 8 janvier à 20h00,

Sont présents les conseillères et conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Jennifer Levie au poste no.6. Tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

La conseillère Maude St-Hilaire au poste no.3 est absente.

**2024-01-01 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 8 JANVIER 2024**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 4 décembre 2023
3. Procès-verbaux séances spéciales 18 décembre 2023
4. Comptes payables
5. Règlements :
  - a) Adoption règlement No.330 -1 pour la tarification 2024 et gestion des matières résiduelles
  - b) Adoption des règlements no.308-6 plan d'urbanisme et no.309-16 zonage
6. Demande d'autorisation pour une aliénation propriétaire du 862 chemin Williams (lots 5 366 383 et 5 159 723)
7. Révision annuelle, traitement des employés 2024
8. Vente pour non-paiement de taxes municipales
9. Dépôt des déclarations des apparentés pour 2023
10. Attribution d'adresses civiques
11. Liste des contrats de 2 000\$ et plus de 25 000\$ 2023
12. Autorisation de signature – entente de gestion des appels 9-1-1 et répartition
13. Processus d'appel d'offres publics : chemins Quest et Heeney
14. Autorisation de dépenses :
  - a) Administration :
    1. Renouvellement d'adhésions pour 2024 : Fédération québécoise des municipalités
    2. Contribution à l'aréna de Napierville
    3. Renouvellement abonnement à GoNet solutions géomatiques
    4. Transport adapté 2024
    5. Subvention pour couches lavables
    6. Contribution annuelle 2024 Vents D'espoir
    7. Cours anglais employée municipale
  - b) Voirie
    1. c) Service des incendies
  - d) Appuis financiers, dons et commandites :
    1. Gala AgriStar
    2. Bourse d'étude-école secondaire Chateauguy Valley
    3. Bulletin Info Hemmingford
15. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
16. Sujets divers
17. Correspondance

18. Période des questions  
19. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 16, "Sujets divers", ouvert.

**2024-01-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 décembre 2023, tel que déposé.

**2022-01-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2024 DU 18 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2023, tel que déposé.

**2022-01-04 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2024-2025-2026 DU 18 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2023, tel que déposé.

**2024-01-05 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023 ou 2024, ou par une appropriation de surplus ;

202300505	2023-12-05	Ministère du revenu du Québec	10 709,76 \$
202300506	2023-12-05	Receveur Général du Canada	4 083,24 \$
202300507	2023-12-05	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	30 029,49 \$
202300508	2023-12-05	Hydro-Québec	1 093,20 \$
202300509	2023-12-05	CIBC Visa	3 487,00 \$
202300510	2023-12-05	Subvention entreprises - Domaine des Salamandres	3 500,00 \$
202300511	2023-12-05	Bell Canada	217,91 \$
202300512		Annuler	
202300513	2023-12-05	Hydro-Québec	1 119,52 \$
202300514		Annuler	
202300515	2023-12-05	Municipalité de Saint-Bernard	20 200,00 \$
202300516 à 202300517		Annuler	
202300518	2023-12-12	Bureau en Gros	271,16 \$
202300519	2023-12-12	Desjardins - Assurances	2 660,13 \$
202300520	2023-12-12	Bell Mobilité	95,33 \$
202300521	2023-12-12	WEX Canada Ltd. (esso)	1 855,96 \$

202300522	2023-12-12	Cogeco Connexion Inc.	196,96 \$
202300523	2023-12-14	Petite caisse - bureau	298,55 \$
202300524	2023-12-21	Remboursement au crédit, Client: 9686 21 3978	1 291,65 \$
202300525	2023-12-31	Contact Cité	2 874,38 \$
202400001	2024-01-02	Hydro-Québec	174,46 \$
202400002	2024-01-02	BELL Canada - INTERNET	118,37 \$
202400003	2024-01-08	Dunton Rainville	229,95 \$
202400004	2024-01-08	FQM	220,50 \$
202400005	2024-01-08	Fonds d'information	15,00 \$
202400006	2024-01-08	Infotech	34,66 \$
202400007	2024-01-08	MRC des Jardins-de-Napierville	7 369,50 \$
202400008	2024-01-08	Pavages MCM Inc.	60 230,63 \$
202400009	2024-01-08	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	683,16 \$
202400010	2024-01-08	Mecanique Hemmingford	427,97 \$
202400011	2024-01-08	BUDGET PROPANE	206,94 \$
202400012	2024-01-08	HAMSTER	332,07 \$
202400013	2024-01-08	Groupe Sécurité Alarma	240,30 \$
202400014	2024-01-08	Claude Joyal Inc.	64,90 \$
202400015	2024-01-08	Tammy Vaillancourt	97,50 \$
202400016	2024-01-08	FQM Assurance inc.	33 808,53 \$
202400017	2024-01-08	NAPA - Pieces d'auto Blouin & Roy inc.	308,37 \$
		Paie des employés	54 119,93 \$
			<b>242 666,98 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 242,666.98 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2024-01-06 ADOPTION RÈGLEMENT NO. 330-1, MODIFIANT RÈGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX 2024**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Maude St-Hilaire lors de la séance du 4 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.330-1 et de publier par avis public la promulgation.

**2024-01-07 ADOPTION RÈGLEMENT NO.308-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le tableau 2.11 de l'article 2.2.4 du règlement intitulé plan d'urbanisme URB-205-14-2022 modifiant le schéma d'aménagement en vigueur de la MRC des Jardins-de-Napierville, est remplacé par le tableau prévu dans le règlement no. 308-6;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.308-6, afin qu'il soit en concordance avec le règlement URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville, faire parvenir l'extrait de cette résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville et de publier l'avis de promulgation suite à l'émission du certificat de la MRC.

**2024-01-08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.309-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.309**

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.4.3 du règlement no309 intitulé zonage, doit être abrogé et remplacé par l'article indiquant qu'aucun nouveau prolongement de conduite d'aqueduc ou d'égout ne pourra être effectué en zone agricole, sauf dans les cas mentionnés au règlement no.309-16;

CONSIDÉRANT QUE les grilles RE-1, RE-2, RE-3 et RE-5 ont été modifiées afin d'exiger la mise en vigueur d'un règlement de Plan d'aménagement d'ensemble avant la construction d'habitation unifamiliale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le projet de règlement no.309-16, afin qu'il soit en concordance avec les règlements URB-205-12-2020 URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville, de faire parvenir l'extrait de cette résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville et de publier l'avis de promulgation, suite à l'émission du certificat de la MRC.

**2024-01-09 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ALIÉNATION PAR LE PROPRIÉTAIRE AU 862 CHEMIN WILLIAMS (LOTS 5 366 383 ET 5 159 723)**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour une aliénation a été déposée par M. ANDRÉ LATOUR, propriétaire du 862 CHEMIN WILLIAMS (lots 5 366 383 et 5 159 723) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation vise l'aliénation d'une partie du lot adjacent no. 5 365 911 appartenant à M. ROBERT DUTEAU ;

CONSIDÉRANT QUE tous ces lots figurent dans la zone agricole et sont assujettis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation demandée a pour but de permettre à M. LATOUR d'acheter une partie du lot à M. Duteau (lot 5 365 911) représentant 0.3372 ha et que la balance représentant 10.2663 ha sera conservée par M. Duteau;

CONSIDÉRANT QUE M. LATOUR loue depuis 2002 la superficie visée par la demande ; CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande (.3372 ha) est occupée majoritairement par un étang ainsi qu'une petite superficie à l'arrière de la résidence ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention de M. LATOUR de commencer une exploitation piscicole dans l'étang ainsi que la culture de légumes derrière sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le lot existant de M. LATOUR représentant 0.5 ha ont déjà fait objet d'une déclaration auquel la CPTAQ a confirmé que cette superficie a un droit acquis résidentiel (dossiers 328760 et 328761) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la superficie visée aux lots de M. LATOUR n'augmentera en aucun cas la superficie de droits acquis déjà reconnue ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage actuel de la superficie visée ne changera pas ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas affecté par cette aliénation ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'entraîne aucune contrainte ni aucun effet concernant l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et des sols sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'a pas d'effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford recommande et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5 365 911 du cadastre du Québec situé au Canton de Hemmingford, le tout tel que motivé par cette résolution.

#### **2024-01-10 RÉVISION ANNUELLE, TRAITEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des employés municipaux est réévalué annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps partiel et pour l'administratrice du service des incendies, est recommandée par le comité des finances et budgétée pour 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité des finances ci-haut indiquées et d'approuver une augmentation de salaire, rétroactif au premier janvier 2024 pour tous les employés cités plus haut, prévus au budget 2024 pour les salaires .

#### **2023-01-11 VENTE EN 2024 DES PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé au conseil municipal, une liste des propriétés avec des arrrages de taxes municipales pour une période de deux ans, incluant les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique du conseil municipal, les comptes avec les arrrages de deux ans doivent être transférés à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires impliqués ont été informés de ces procédures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,

APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSMETTRE la liste des propriétés qui ont encore des arrrages de taxes et autres charges de deux ans, 2022 - 2023, à la MRC Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2024.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE MUNICIPALE DU CANTON DE HEMMINGFORD**

*Présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.*

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux chapitres obligent les municipalités à dévoiler les transactions avec les apparentés pour les membres du conseil, la directrice générale et l'adjointe;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ainsi que la directrice générale secrétaire-trésorière et l'adjointe ne déclarent qu'aucun apparenté, c'est-à-dire : conjoint, conjointe ou enfant à charge, n'a conclu directement ou indirectement des opérations ayant des incidences financières avec la municipalité;

La directrice générale confirme le dépôt des déclarations des apparentés et de remettre aux vérificateurs comptables ces documents lors de la vérification annuelle visant l'année fiscale 2023.

**2024-01-12 APPEL D'OFFRES PUBLIC : TRAVAUX DE PAVAGE CHEMINS QUEST ET HEENEY**

CONSIDÉRANT QU'en 2023 des travaux de préparations ont été exécutés sur les chemins Quest et Heeney ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction et de finition de la chaussée seront entrepris en 2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité lance un appel d'offres public, par le système électronique SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**2024-01-13 ATTRIBUTION D'ADRESSES CIVIQUES**

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'adresses civiques doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et environnement attribue la séquence des adresses suivantes :

Lot(s) Adresses Commentaire(s)

5 365 892 et 5 365 924, 587-589 route 202 :  
589 : Résidence principale  
587 : Logement (droits acquis);

6 479 946 ,786 route 219

6 479 945, 782 route 219

6 479 944 ,811 Vieux Chemin

6 479 943, 813 vVieux Chemin

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les adresses civiques ci-haut mentionnées.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS  
AVEC UN MÊME CONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES  
CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE  
FISCALE 2023**

CONSIDÉRANT QUE L'article 961.4 de la *Loi du Code municipal* stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ ;

FOURNISSEUR	MONTANT	OBJET - DÉPENSE
Construction Techroc	971 445,16 \$	Travaux de rénovation du chemin James Fisher
Sureté du Québec	311 359,63 \$	Protection civil
Pavage MCM Inc.	319 388,89 \$	Déneigement et travaux chemins Quest, Heeney, Williams
CMP Mayer Inc.	53 068,46\$	Équipements service des incendies
Desjardins-Assurances	28 547,95 \$	Assurance collective employés municipaux
Agrégats Ste-Clotilde inc.	112 016,09 \$	Sel-abrasif pour les chemins d'hiver.
PERMA ROUTE INC.	37 832,52 \$	Réparation de fissures sur les chemins
Excavation Erwin Inc.	46 832,18 \$	Travaux entretien des chemins et ponceaux.
FQM Assurance inc.	25 988,87 \$	Assurance responsabilité, véhicules, immeubles et équipements

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale affirme avoir affiché ce tableau.

**2024-01-14 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 ET RÉPARTITION**

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

**2024-01-15 COTISATION 2024, FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la municipalité est membre de la *Fédération québécoise des municipalités*, une association qui offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2023, de 2 470,59\$ sans les taxes, tel que prévu au budget des adhésions de 2024.

**2024-01-16 APPUI FINANCIER 2024 ENTENTE, ARÉNA RÉGIONAL LAREAU - PATINEURS ET HOCHEYEURS**

CONSIDÉRANT QUE l'aréna régional Lareau, est l'organisme opérant un aréna à Napierville desservant la population de plusieurs municipalités incluant celle du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Canton de Hemmingford pour 2024 est de 1 738,67\$ pour la participation de jeunes hockeyeurs et patineurs artistiques résidant au Canton de Hemmingford et de 3 500\$ pour l'aide financière à l'infrastructure;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ PAR la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 5 238,67\$ pour la contribution financière tel que prévu au budget municipal de 2024.

**2024-04-17 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GONET 2024**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité une solution d'intégration de diffusion de donner en ligne un accès réservé et l'accès public au cadastre à jour et à son historique ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les fonds pour l'abonnement 2024 de 2 450,45\$ plus taxes, budget municipal pour le service informatique de 2024.

**2024-01-18 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 12 515\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes requérant un tel service

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ PAR la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité de Canton de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2024;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 12 515\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford et d'en autoriser le paiement. Cette dépense a été prévue au budget 2024.

**2024-01-19 SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES**

CONSIDÉRANT la conscientisation de plus en plus importante à la diminution du tonnage d'ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de couches jetables nécessaire à la propreté d'un jeune enfant est extrêmement considérable ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes familles à faire un choix écologique quant à l'utilisation de couches ;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité pour obtenir la subvention sont :

- Être résident depuis au moins six mois;
- Posséder les factures originales de l'achat de couches lavables;
- Avoir un enfant de moins de 36 mois (trois ans) avec une preuve de sa naissance;
- Remplir le formulaire dans un délai de six mois suivant l'achat;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion de la subvention effective à compter du 1er janvier 2024 et prendre fin le 31 décembre 2024.

50% du montant total dépensé pour l'achat pour un montant maximal de dépenses, soit :

- 100\$ pour des couches neuves
- 50\$ pour des couches de seconde main (achetées dans une boutique qui peut fournir une facture appropriée)
- Un seul montant sera accordé par enfant
- Un montant maximal de 1 000\$ pourra être versé annuellement pour le total des demandes reçues provenant du budget général;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'OCTROYER une subvention selon les critères ci-haut mentionnés,  
financés par le budget général de 2024.

**2024-01-20 APPROBATION POUR UNE AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2029**

CONSIDÉRANT le projet de création d'un complexe résidentiel multifonctionnel (ci-après « le Complexe ») de Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent (ci-après « Vents d'espoir ») dans la Ville de Saint-Rémi permettant à l'organisme d'accueillir sa clientèle dans un milieu de vie sécuritaire et chaleureux favorisant l'autonomie et l'intégration sociale;

CONSIDÉRANT la demande de Vents d'espoir pour une contribution annuelle/année par citoyen à chacune des municipalités de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que Vents d'espoir est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que Vents d'espoir a pour mission de venir en aide à des personnes âgées entre 18 et 55 ans ayant un traumatisme crânien avec atteinte et/ou déficience physique de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que des citoyens de la municipalité du Canton de Hemmingford peuvent avoir vécu un tel traumatisme crânien avec atteinte ou souffrent d'une telle déficience physique;

CONSIDÉRANT QUE le projet dudit Complexe permet la création d'emplois permanents et spécialisés, soit quarante-cinq (45) postes à temps plein et dix (10) postes à temps partiel, et ce, sans compter les emplois créés au moment de la construction;

CONSIDÉRANT QUE Vents d'espoir a besoin d'un financement récurrent annuel pour rencontrer les coûts d'opération dudit Complexe;

CONSIDÉRANT QU'une contribution minimale de 0,30\$ annuellement par citoyen de chacune des municipalités de la Montérégie-Ouest assurerait une pérennité de la mise en place du Complexe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford dénombre 2 138 citoyens, ce qui correspond à une contribution financière de 641,40\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vents d'espoir adresse sa demande de financement au début du mois de novembre de chaque année;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 641,40\$ annuellement pendant une période de cinq (5) ans à l'organisme Vents d'espoir, soit une contribution de 00,30\$ par citoyen basé sur la population du Canton de Hemmingford 2 138 habitants, en date de la présente résolution, à titre de contribution financière payable au mois de janvier de chaque année.

**2024-01-21 COURS D'ANGLAIS POUR EMPLOYÉE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Hemmingford a renouvelé le statut bilingue de la municipalité auprès du Ministère de la langue française afin d'offrir des services aux résidents anglophones;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent être en mesure de comprendre et de répondre aux questions et requêtes de la clientèle anglophone ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé parla conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement à LPS Langues, Productions, Services Ltée, entreprise reconnue par Emploi-Québec, pour un montant de 3 965\$, financé par le budget 2024 pour la formation aux employés.

**2024-01-22 PARTENAIRE COLLABORATEUR DE L'UPA MONTRÉGIE, GALA AGRISTAR 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise le onzième Gala des Agristars, qui aura lieu le 8 avril 2024, une activité qui permettra de rendre hommage aux producteurs agricoles de la Montérégie ayant mené à bien une action valorisante pour l'agriculture, en plus de saluer les producteurs qui s'impliquent activement au sein de la fédération ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération demande à la municipalité, une participation financière pour cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Levie, APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER une commandite de 500\$ du budget municipal de 2024 pour les dons.

**2023-01-23 BOURSE D'ÉTUDES POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE CHATEAUGUAY VALLEY REGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage la persévérance scolaire et les accomplissements des élèves du niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du présent conseil municipal aimeraient encourager la continuité de l'éducation postsecondaire, en offrant une bourse d'études à un élève finissant désirant poursuivre ses études ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER une bourse d'études au montant de 500\$ à l'École secondaire CVR, fonds provenant du budget de 2024 pour les dons.

**2024-01-24 APPUI FINANCIER, INFO HEMMINGFORD 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford demande au conseil un appui financier qui aidera à défrayer une partie des coûts reliés à la publication et l'imprimerie. Plus de 1 500 bulletins, pour six publications, pour un total de 9 000 bulletins ont été distribués en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de publication et d'impression ont beaucoup augmenté depuis le début il y a 16 ans, la contribution demandée est de 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cette publication fournit aux citoyens de Hemmingford des informations concernant la communauté, les activités locales et offre une voix aux organismes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE tel que demandé par la municipalité, le CCHDD a déposé un résumé des dépenses/revenus pour l'année 2022 et lorsque disponible l'année 2023,;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 6 000\$ à l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford pour l'année 2024 à titre d'aide financière, prévue et provenant du budget des dons de l'exercice financier 2024.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-01-25 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h36

\_\_\_\_\_  
Lucien Bouchard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale greffière-trésorière

*Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS :** La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront assumés par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

